



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Restructuration

#### Question orale n° 1347

#### Texte de la question

M. Maxime Gremetz attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les conséquences de la stratégie de restructuration définie par le Gouvernement sur la région Picardie. Les Picards sont scandalisés que leur région soit une nouvelle fois abandonnée et délaissée suite à la dissolution du 8<sup>e</sup> régiment d'infanterie programmée par le plan Armée 2000. Dans la brochure éditée par le ministre de la défense, intitulée : « Accompagnement économique et social des restructurations de la défense », aucune mesure de compensation n'a été décidée pour la Picardie. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour compenser les conséquences extrêmement négatives de la réforme de l'armée en Picardie.

#### Texte de la réponse

M. le président. M. Maxime Gremetz a présenté une question no 1347.

La parole est à M. Maxime Gremetz, pour exposer sa question.

M. Maxime Gremetz. Le ministre de la défense n'est pas là !

M. le président. C'est M. d'Aubert qui répondra pour le compte de M. le ministre de la défense, lequel s'est fait excuser.

M. Jean-Pierre Brard. C'est une anticipation ! Ça ne peut pas être pire que la situation actuelle !

M. Maxime Gremetz. Les questions orales sont bien faites pour entendre les ministres !

M. le président. C'est vrai !

M. Maxime Gremetz. Je me demande si je vais poser ma question ! À quoi cela sert-il si les ministres ne sont pas là ? À moins que M. Millon n'ait une bonne raison d'être absent !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État à la recherche.

M. François d'Aubert, secrétaire d'État à la recherche. Il en a une, monsieur Gremetz : M. le ministre de la défense est en voyage officiel en Tunisie et il ne revient qu'à l'heure du déjeuner. Il ne peut donc pas répondre ce matin aux questions et il m'a chargé de le faire à sa place. N'oubliez pas que le Gouvernement est un et indivisible !

M. le président. Poursuivez monsieur Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Le Gouvernement est un et indivisible, mais chaque ministre a sa responsabilité ! Par conséquent, vous allez me lire la réponse de M. Millon...

Le Gouvernement a décidé une restructuration de nos armées, rompant ainsi avec le principe d'une défense nationale indépendante et souveraine.

L'accord gravissime signé par le Président de la République, Jacques Chirac, et le chancelier Kohl confirme la volonté de réaliser une réintégration complète de la France dans l'OTAN, entièrement dominée par les États-Unis et mettant à la disposition de l'Allemagne et de l'Alliance atlantique l'armement nucléaire de la France. Une telle orientation met gravement en cause la liberté de la France et son indépendance. Elle a aussi de terribles conséquences économiques, sociales, morales tant sur le plan national que régional.

Les Picards ont été scandalisés et indignés de voir démantelée et dissoute la 8<sup>e</sup> division d'infanterie. La disparition de 8 000 hommes d'une région, dont 2 000 à Amiens, a des conséquences humaines, économiques

et sociales dramatiques. En même temps, cette décision porte atteinte à la dignité de cette région qui, je ne vais pas vous le rappeler, monsieur le secrétaire d'Etat, est une terre d'invasion, d'occupation, et de résistance. À l'Assemblée nationale le Gouvernement a refusé d'entendre et de prendre en compte nos propositions pour une modernisation de l'armée de conscription. Il a au contraire décidé d'aller vers une armée de métier dont les conséquences régionales sont redoutables.

En annonçant le plan de restructuration de nos armées, le ministre de la défense a affirmé que «chaque région se verrait proposer des compensations». Ne serait-ce pas pour faire passer l'amère pilule ? Cela me paraît l'évidence.

Aussi, en recevant la brochure du ministère de la défense intitulée Accompagnement économique et social des restructurations de la défense, j'ai considéré comme inacceptable, intolérable même, qu'aucune proposition n'ait été formulée pour la région Picardie et sa capitale Amiens.

Cela n'a pas l'air de beaucoup vous intéresser, monsieur le secrétaire d'Etat ! Je peux me taire si vous le désirez !

M. le président. Monsieur Gremetz, M. le secrétaire d'Etat vous écoute ! Poursuivez, je vous prie !

M. Maxime Gremetz. Non seulement ce n'est pas le ministre de la défense qui va me répondre, mais M. d'Aubert fait autre chose !

M. le secrétaire d'Etat à la recherche. La note que je lis vous concerne, Monsieur Gremetz !

M. Maxime Gremetz. Montrez-moi tout de même un peu de respect ; vous allez me lire une réponse qu'on vous a préparée et vous ne savez même pas de quoi je parle !

Que de mépris pour notre région, et pour les Picards, et les Picards s'en souviendront !

Une nouvelle fois, le Gouvernement ignore la Picardie, ou plutôt la frappe durement tant au plan économique et social que dans sa dignité. Et pourtant, n'est-ce pas le Président de la République qui, après avoir visité notre région, se prononçait, comme je le lui demandais, pour un plan de rattrapage pour la Picardie, compte tenu de tous ses retards dans tous les domaines ?

Je vous demande donc d'écouter et de prendre en compte les exigences des Picards et de leurs élus. Il est impossible que vous ne preniez pas des mesures de compensation pour la Picardie. Je vous propose donc d'assumer les conséquences de vos injustes décisions.

Premièrement, en faisant don à la ville d'Amiens, pour le franc symbolique, de bâtiments et de terrains libres qui appartiennent à l'armée.

Deuxièmement, - et c'est concret -, compte tenu des pertes d'emplois, de consommation, de ressources fiscales, avec toutes les conséquences néfastes pour les Amiénoises et les Amiénois et pour les autres localités concernées, je demande que le Gouvernement preserve pendant cinq ans le montant de ses ressources fiscales à la ville d'Amiens.

J'espère avoir une réponse précise et concrète sur les deux propositions.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la recherche.

M. François d'Aubert, secrétaire d'Etat à la recherche. Un certain nombre de vos questions, monsieur le député, relèvent d'un dialogue direct entre M. le ministre de la défense et le maire d'Amiens.

M. Maxime Gremetz. Je suis député d'Amiens ! Peut-être ne l'avez-vous pas appris !

M. le secrétaire d'Etat à la recherche. Je le sais, mais la fiscalité de cette ville concerne tout de même davantage le maire d'Amiens que vous.

M. Maxime Gremetz. Vous n'écoutez pas le député ! Avec 16 % de chômage ! Vous avez de drôles de conceptions !

M. le secrétaire d'Etat à la recherche. Ce n'est pas parce que vous avez perdu la ville d'Amiens qu'il faut en avoir des regrets éternels !

Le Gouvernement mène une action résolue d'accompagnement de l'ensemble des restructurations de défense annoncées en juillet dernier.

Cette action, et cela va vous faire plaisir, est conduite avec la volonté de compenser au plan de l'aménagement du territoire les adaptations indispensables à la réforme de notre défense.

Elle comporte deux volets.

On a cherché à assurer la plus possible une compensation directe, qu'il s'agisse de la préservation d'une présence militaire, de délocalisations, ou de l'installation de centres du nouveau service national. La quasi-totalité des mesures ont été annoncées en juillet dernier.

Dans quelques cas où cette compensation directe n'est pas possible, ou serait insuffisante, un effort particulier

d'accompagnement économique et social est menée.

La brochure diffusée par le ministère de la défense le 19 décembre dernier présente les premières mesures de ce second volet.

Il n'est pas surprenant que la Picardie n'y figure pas, car cette région bénéficie de larges mesures de compensation directe, qui ont déjà été décidées et annoncées.

Ainsi, le 8<sup>e</sup> régiment d'infanterie de Noyon, régiment d'appelés, sera remplacé en 1997 par le régiment de marche du Tchad, régiment professionnalisé. L'impact sera très positif pour la ville de Noyon.

Deuxièmement, la professionnalisation du 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie de marine de Laon-Couvron compensera largement en 1997 la dissolution du 2<sup>e</sup> régiment de dragons.

Troisièmement, la création d'un centre du nouveau service national à Compiègne, qui apportera entre 350 et 450 emplois permanents, viendra en compensation de la dissolution du 52<sup>e</sup> régiment de transmissions, toujours en 1997.

Enfin, en 1999, à Laon, un centre du nouveau service national remplacera le centre mobilisateur n° 287.

On peut ainsi mesurer l'effort très important décidé et mené par le Gouvernement pour compenser les restructurations de la défense en Picardie.

M. le président. La parole est à M. Maxime Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Si je comprends bien, monsieur le secrétaire d'État, la 8<sup>e</sup> division sera remplacée par le 8<sup>e</sup> régiment. Cela donne la mesure des compensations. Extraordinaire ! Et vous n'avez pas répondu aux deux questions précises que je vous ai posées.

Vous avez cité Compiègne, vous avez cité Laon, mais Amiens ? Il y a la citadelle, il y a plusieurs casernes.

Qu'est-ce qu'on en fait ? Va-t-on les remettre ou non à la municipalité pour qu'elle puisse les utiliser ? Je sais bien que l'armée veut les vendre. On nous enlève tout et on veut faire du profit sur des casernes à retrocéder aux municipalités. C'est inacceptable !

Bien que vous ayez été parlementaire, monsieur le secrétaire d'État, vous avez de curieuses conceptions. Il y a deux députés à Amiens, et le problème concerne la capitale régionale et pas seulement la municipalité d'Amiens. J'ai d'ailleurs proposé à mon collègue M. de Robien que nous fassions une demande ensemble, dans l'intérêt des Amiennois et des Amiennoises et de l'agglomération amiennoise.

Je souhaite avoir une réponse précise. Compte tenu de toutes les pertes que nous avons subies, et que M.

Chirac a reconnues, l'État est-il prêt à retrocéder pour le franc symbolique les casernes et les terrains militaires à la ville d'Amiens et à l'agglomération amiennoise ? Vous avez répondu à côté en parlant des compensations et en expliquant qu'on ne devait donc pas se plaindre.

J'ai demandé également le maintien pendant cinq ans, pour ces communes tellement affectées, des ressources fiscales. Sinon, on aura une augmentation considérable des impôts. Vous n'avez pas répondu non plus.

Je demande donc que le ministre de la défense, que j'ai déjà interpellé, réponde précisément sur ces deux points.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gremetz Maxime](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1347

**Rubrique :** Armée

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 février 1997, page 1092

**Réponse publiée le :** 26 février 1997, page 1295

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 février 1997